MAIRIE
DE
HONFLEUR

ARRETE N° 2026 - 781

SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Route Emile Renouf n° 24
Déménagements DEMECO
Mercredi 4 Novembre 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonction et de signature attribuée à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de la société « Déménagements Demeco » – 244, chemin du Gord – 76120 Grand Quevilly, afin d'effectuer un déménagement, Route Emile Renouf au n° 24, le Mercredi 4 Novembre 2026, de 9h00 à 17h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La société « Déménagements DEMECO » est autorisée à effectuer un déménagement, Route Emile RENOUF au n° 24, le MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026, De 9H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée et déviée mais pas interdite, Route Emile Renouf, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

La Société est autorisée à se stationner devant le lieu d'intervention.

ARTICLE 3 : Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux piétons d'emprunter le trottoir en face.

ARTICLE 4 : l'accès aux Service de Secours et de Police, devra être maintenu par la Société intervenante, pendant la durée de l'intervention.

ARTICLE 5 : Une présignalisation et signalisation réglementaire avec affichage du présent arrêté, seront posées par la Société intervenante.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 13 Octobre 2026

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation, Marlène FAUVEL

MAIRIE DE HONFLEUR (Calvados)

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX
☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr